

RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.

«La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction».

Avis sur les modifications à la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études;

PROJET DE RÉSOLUTION

Attendu les travaux menés par la direction des ressources matérielles, en collaboration avec la direction des ressources humaines et les comités de santé et de sécurité au travail des trois collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Il est résolu de donner un avis favorable sur les modifications à la *Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études au Cégep régional de Lanaudière*.

La résolution a été adoptée à l'unanimité

*Le registre des procès-verbaux du conseil d'établissement porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu, Kathleen Bélanger, Claudine Harnois, Hélène Latendresse, Sophie Lavoie

Messieurs Normand Kevin Aubin, Jean-Guy Chartier, Raphaël Desroches, Michel Perreault, Simon Perreault, Simon Roy, Jean-Yves Tremblay et Benoit Valiquette

Jean-Yves Tremblay, président

Lorraine Dépelteau, secrétaire